



santésuisse

## Communiqué

Soleure, le 5 avril 2019

Décision de la commission de la santé du Conseil national

### **Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires et le renforcement de la qualité sont sur la bonne voie**

**santésuisse encourage la promotion de la qualité et de l'efficacité dans le système de santé. Un financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires est indispensable. La commission de la santé du Conseil national a posé des jalons importants pour revoir les flux de financement et renforcer la qualité.**

santésuisse s'engage depuis des années pour supprimer les incitations négatives et répartir de façon uniforme les participations financières des assurances-maladie et des cantons. Actuellement, les cantons ne participent pas au financement du domaine ambulatoire, alors qu'ils prennent en charge 55% au minimum des séjours stationnaires. A l'avenir, les cantons et les assureurs-maladie devraient chacun assumer, à parts égales, le financement des prestations stationnaires et ambulatoires. La charge financière resterait la même pour les deux acteurs. Le financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires simplifiera ainsi la gestion des flux financiers et incitera tous les acteurs à favoriser les prestations ambulatoires de manière conséquente.

#### **Projet de renforcement de la qualité près du but**

Après la décision de principe du Conseil des Etats concernant le projet de renforcement de la qualité, la commission de la santé du Conseil national a éliminé les dernières divergences. santésuisse a confiance dans le fait que le Parlement acceptera le projet de renforcement de la qualité, et ce dans l'intérêt des patientes et des patients.

#### **La commission veut renforcer les soins**

La commission de la santé du Conseil national a, par ailleurs, décidé de mettre les propositions en consultation auprès de l'ensemble des acteurs du système de santé. Ce processus de formation de l'opinion est à saluer. Il est toutefois essentiel que les conséquences financières de ce projet pour les payeurs de primes et les contribuables fassent l'objet d'une estimation de la part de la Confédération.

*Association faîtière des assureurs-maladie suisses, santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficace des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.*

#### **Informations complémentaires :**

Kaempfer Christophe, porte-parole, tél. 032 625 41 56 / 079 874 85 47,  
christophe.kaempfer@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé sous : [www.santesuisse.ch](http://www.santesuisse.ch)